



**Liste des emplacements réservés**

N°	Nature	Superficie en m²	Bénéficiaire
1	Elargissement du Chemin rural à Véniers	2 785	Commune
2	Elargissement de la VC3 de Loudun à Véniers à 9m	9 338	Commune
3	Aménagement du RD47 et RD347 (carrefour)	648	Département
4	Aménagement de jardins familiaux	77 135	Commune
5	Elargissement de la rue de l'Etrier	34	Commune
6	Aménagement d'équipement d'intérêt collectif	3 666	Commune
7	Réalisation d'un bassin d'orage aux Champs de Grillemont	3 864	Commune
8	Protection des remparts	1 043	Commune
9	Equipement sportif et éducatif	2 213	Commune
10	Aménagement du RD61	1 223	Département
11	Aménagement du RD59 à Rossay	1 089	Département
12	Elargissement de la rue Trop Côt à 8 m	773	Commune
13	Aménagement et équipement d'intérêt collectif, accès	27 208	Commune
14	Elargissement de la rue du Brida	367	Commune
15	Elargissement de la rue du Pont aux Dames	749	Commune
16	Elargissement du chemin de Lassay à la Vieille Croupière	310	Commune
17	Elargissement de la rue des Moulins	451	Commune
18	Elargissement du VC13 de Seigné à Loudun à 8m	1 922	Commune
19	Aménagement paysager de part et d'autre de l'accès sud de la zone des Champs de Grillemont	10 910	Commune
20	Aménagement du RD759	676	Département
21	Création d'un accès	436	Commune

**Légende**

- Secteurs soumis au Droit de Préemption Urbain
- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Servitude de projet
- Espace boisé classé
- Orientation d'aménagement
- Zone humide
- Zone inondable
- Marge de recul
- Eléments paysagers identifiés en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Espace vert protégé
- Haie à préserver
- PDIPR
- Arbre d'intérêt ou remarquable

DEPARTEMENT DE LA VIENNE (86)

Commune de \_\_\_\_\_

# LOUDUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

## DOSSIER D'APPROBATION

**DROIT DE PREEMPTION URBAINE**

Echelle : 1/10 000e

	Prescrite le	Arrêtée le	Approuvée le
élaboration du PLU	02-07-2014	12-04-2017	20-12-2017

8, avenue des Thébaudières  
Sillon de Bretagne  
44 800 SAINT-HERBLAIN  
Tél: 02 40 94 62 40  
Fax: 02 40 63 03 93  
www.ouest3m.fr

decembre 2017